



## COMMISSION FUTSAL 2023/2024

### PV DE RÉUNION 03

### 23 NOVEMBRE 2023

Début de la commission : 19H10 ;

Fin de la commission : 22H10.

#### Membres présents :

SALINGUE Lionel	PELLERIN Thierry
LOUDJANI Clément	LAUNAY Damien
FRANCOIS Brigitte	LEGRAIN Jacky
MONIN Elisa	MACHADO Alexandre
LANGLAIS Léa	

#### Membres excusés :

GIFFAUT Yves	MESAGLIO Mélissa
QUESNE Jean-Michel	
MATYNIAK Hervé	

#### Membre absent :

--	--

#### Membre invité :

ORTIZ Frédéric	LE CAIGNEC Gérard
----------------	-------------------

Au programme :

- I – Inscriptions saison 2023 - 2024 ;
- II – Organisation des phases dites de poules ;
- III - Divers et conclusion.

## **II – Inscriptions saison 2023 - 2024 :**

Avec les différents efforts fournis par les membres de la commission et l'aide du secrétariat du district, une nette évolution des inscriptions est à prendre en compte.

Au total cette saison, les équipes engagées en Futsal sont au nombres de 172, réparties :

U13M : 53 équipes, U15M : 39 équipes, U18M : 28 équipes, Séniors M : 18 équipes.  
U13F : 06 équipes, U16F : 06 équipes, U18F : 06 équipes, Séniors F : 16 équipes.

Compte tenu de ce nombre, les équipes qualifiées pour les finales départementales seront :

U13M : 12 équipes, U15M+U18M : 8 équipes, U13F + U16F et U18F : 4équipes, Seniors F + M : 6 équipes.

## **II – Organisation des phases de poule :**

### **II - 1 Calendrier et lieux des rencontres :**

Ayant assez de gymnases lors de la commission, la répartition des différents lieux de compétition et dates ont été effectuée. L'ensemble de ces informations est dans le document annexé à ce PV qui sera diffusé à l'ensemble des clubs participants et réseaux sociaux du district.

Compte tenu de la forte participation, la commission se félicite de cette belle compétition à venir qui aura lieu sur 60 sites en six journées.

### **II - 2 Pénalités forfaitaires :**

La commission souhaite faire un rappel sur les amendes liées aux absences des clubs lors des journées de compétition. Nous essayons de limiter les poules à un maximum de 6 équipes, les forfaits peuvent représenter une difficultés majeurs surtout si ils ne sont pas déclarés.

De ce fait, l'imputation financière **par équipe / par journée** est :

- Forfait général annoncé 5 jours avant le début de la compétition : Pas de pénalités ;
- Forfait déclaré avec un délai de 48H avant le coup d'envoi : 50€;
- Forfait annoncé à moins de 48H du coup d'envoi ou non déclaré : 75€.

Afin d'éviter tout malentendu, la déclaration du (ou des) forfait(s) doit se faire par courriel à l'adresse mail du secrétariat district : en y mettant en copie le membre de la commission responsable de la catégorie.

Concernant le classement de la poule, en cas de forfait, l'équipe est considérée perdante sur « tapis vert » avec un résultat de 3-0.

En cas de forfait sur l'une des deux journées des phases de poules, l'équipe ne pourra prétendre à la finale départementale.

La décision de l'application des amendes du aux forfaits sera étudiée lors de la commission qui aura lieu après l'organisation de l'ensemble des finales.

#### **IV - Divers et conclusion:**

##### Journée arbitrage :

N'ayant pas réussi à trouver de lieu pour l'effectuer, cette journée est repoussée au mois de janvier 2024, une date sera communiquée dès que définie.

##### Conclusion :

A l'issue de la réunion un tour de table a été effectué, n'ayant pas d'autres points à aborder, la commission s'est clôturée. La prochaine commission aura lieu le 21 décembre 2023.